

GENDARMERIE NATIONALE
 COMPAGNIE DU ESCADRON
 UNITÉ (CLAIR)
 PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
658 du 26 mai 1990

BORDEREAU D'ENVOI
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
 QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE
 N° 409
 Destinataires
 00107179
 ENQUÊTE
 PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DELIT COMMISSION ROGATOIRE
 AUTRE CAS **Administratif Renseignement**

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)
le 25 mai 1990 à 23h00 et 23h45
 LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)
 Commune de

OBJET DE LA PROCÉDURE
Observation d'un phénomène aérien lumineux au cours de la nuit du 25 au 26 mai 1990 au lieu-dit
TEMOINS: madame L épouse G L - Monsieur G T - Monsieur L, P, demeurant rue
PHÉNOMÈNE IDENTIFIÉ

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	Procès-verbal d'enquête
2	Plan de situation avec directions d'observation
3	Dossier photographique
4	Croquis du phénomène observé par les témoins
5	Plan de la région au 1/50 000 ème

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINAIRES	<input type="checkbox"/>	1	Mr le Préfet du Département
	<input type="checkbox"/>	1	Mr le Procureur de la République
	<input type="checkbox"/>	1	Mr le Général Cdt La Région aérienne
	<input checked="" type="checkbox"/>	2	Direction générale de la Gendarmerie nationale - bureau défense opération
	<input type="checkbox"/>		AUX ARCHIVES

VOIR LA SUITE DES DESTINAIRES
 VOIR LA SUITE DES DESTINAIRES
 VOIR LA SUITE DES DESTINAIRES

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ
 LE 10 Juillet 1990

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Observation d'un phénomène lumineux au cours de la nuit du 25 au 26 mai 1990 au lieu-dit

TEMOINS : Madame L épouse G , L
Monsieur G , R - Monsieur L , P
Phénomène du type A - IDENTIFIÉ

DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES

NOUS TROUVANT A (LIEU)

Ce jour vingt six mai mil neuf cent quatre vingt dix nous trouvant à

nous soussignés) G , B , MDL/Chef
L , D , Gendarme

Vu les articles

.....

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PREAMBULE

Le vingt six mai mil neuf cent quatre vingt dix à huit heures, nous nous transportons à au domicile de madame L L épouse G laquelle a été témoin la veille à 23 heures 45 d'un phénomène aérien lumineux inexplicable.

EXPOSE DES FAITS

Le 25 mai 1990 à 23 heures 45, madame G qui est couchée, est réveillée par son fils R lequel l'invite avec insistance à observer de la fenêtre de sa chambre un phénomène étrange.

Tout deux aperçoivent dans le ciel 3 lueurs jaunâtres en forme de cercle tournoyer au dessus du bois . Le jeune G , R , dit avoir déjà observé ces lueurs vers 23 heures alors qu'il était en compagnie de son ami L , P . Cette observation a eu lieu du domicile de ce dernier.

ETAT DES LIEUX

L'habitation de la famille G se situe au au nord-ouest du centre de l'agglomération de . Il s'agit d'une maison individuelle comportant un étage dont une des fenêtres est orientée à l'est. Cette fenêtre est à 5 mètres du sol et c'est de cet endroit que le phénomène est observé à 23 heures 45. Cette ouverture permet une vue dégagée des maison environnantes et du bois qui est implanté à 200 mètres environ.

L'habitation du jeune L , P , est sise au . C'est une maison individuelle de plain-pied. Le phénomène est constaté à 23 heures et observé du jardin implanté derrière le bâtiment en direction de l'est.

(Plan de situation PIECE N° 658/2 - Planche photographique PIECE 658/3 clichés N° 1 et 2)

CONSTATATIONS

1/ Phénomène observé par G , R et L , P du domicile de ce dernier.

Le 25 mai 1990 à 23 heures - lueurs tournantes semblent se manifester au dessus du Cimetière à une distance d'environ 400 mètres. Observation effectuée du jardin L en direction de l'est. Il s'agit de trois lueurs jaunâtres transparentes d'un diamètre de 3 à 4 mètres émanant de faisceaux et tournoyant à 50 mètres du sol. Ces lueurs décrivent une forme ovoïde d'environ 50 mètres de large.

.../...

Le temps de révolution des faisceaux est de 4 à 5 secondes - durée d'observation 30 minutes.

Degré de crédibilité: G , R , semble jouir de toutes ses facultés mentales. C'est un jeune qui est attiré par tout ce qui touche aux phénomènes étranges. Il semble néanmoins de bonne foi.

NOTA: Mentionnons que le jeune L , F , a toujours refusé d'être entendu dans cette affaire malgré notre insistance.

2/ Phénomène observé par madame L épouse G de la fenêtre de chambre

Le 25 mai 1990 à 23 heures 45 - Phénomène semblant se manifester au dessus du bois sis à une distance de 200 mètres environ. Observation effectuée en compagnie de son fils de la fenêtre située à l'étage en direction de l'est. Il s'agit de trois lucurs orangées de forme ronde tournoyant et décrivant un ovale au dessus du bois . Les lucurs semblent assez hautes dans le ciel. A chaque tour, ces formes projettent des gerbes de lumière ressemblant à du feu. La durée de l'observation est de 15 minutes. Le témoin n'a aucune idée quant aux dimensions du phénomène.

Degré de crédibilité: Cette personne est connue favorablement de notre unité et sa bonne foi ne peut être mise en doute. Néanmoins elle semble marquée par le reportage télévisé faisant état des phénomènes lumineux constatés

(Plaque photographique PIECE 658/3 -Cliché N° 2)

CONSTATATIONS COMMUNES AUX DEUX TEMOINS

Aucun bruit et aucun effet ressenti par les témoins

CONDITIONS ATMOSPHERIQUES

Nuit claire avec légers passages nuageux - ciel étoilé - température agréable sans vent dominant.

ENQUETE (audition des témoins)

Le 26 mai 1990 à 15 heures, nous MDL/Chef G , entendons:
L _____, L épouse G , 37 ans, sans profession, demeurant _____, née le _____ à _____, fille de _____, 2 enfants, nationalité Française qui déclare: Hier soir vers 23 heures 45, mon fils R qui était en compagnie de L , F , est venu me réveiller dans ma chambre. Il voulait à toute fin que je vienne dans sa chambre observer un phénomène étrange. Je me suis donc levée et effectivement en regardant par la fenêtre j'ai aperçu à la verticale du bois 3 lucurs de forme ronde ou ovale. Je ne peux estimer leur altitude, mais elles semblaient assez hautes dans le ciel. En fait il sagissait d'éclats de lumière qui décrivaient à grande vitesse un ovale. A chaque tour, les lucurs projetaient des gerbes de lumière ressemblant à du feu. Il m'est impossible de donner les dimensions de ce phénomène. Ces 3 lucurs semblaient très rapprochées les unes des autres et étaient à une hauteur identique. Leur vitesse de rotation était la même. J'ai regardé ce phénomène pendant environ 1/4 d'heure. Les éclats étaient de couleur orangée et n'émettaient aucun bruit. Lors de l'observation je n'ai ressenti aucun effet ni trouble. Mon fils peut témoigner de mes dires. Le 26 mai 1990 à 15 heures 40, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. (A signé au carnet de déclarations)

Le même jour à 15 heures 45, nous Gendarme L . entendons
G _____, R _____, 20 ans, Etudiant, demeurant _____, né le _____ à _____, fils de _____, célibataire, de nationalité Française, qui déclare

.../...

Hier soir vers 23 heures, j'étais dehors en compagnie de mon ami L .
P . Nous nous trouvions dans son jardin au
. Nous écoutions de la musique à l'aide de nos Walkman. Alors que nous discutons, P a remarqué des lucurs dans le ciel. Effectivement, j'ai aperçu au dessus du cimetière à une hauteur d'environ 50 mètres du sol trois lucurs jaunâtres transparentes d'un diamètre que j'estime de 3 à 4 mètres. A travers ces lucurs on pouvait apercevoir les étoiles dans le ciel. Les lucurs semblaient décrire en tournant une forme ovale d'environ 50 mètres de largeur. Le temps de révolution des faisceaux était de 4 à 5 secondes. En fait j'ai vu ces lumières tourner mais il n'y avait aucune forme à l'intérieur. A 23 heures 45, j'ai avisé ma mère du phénomène et de la fenêtre de ma chambre nous avons observé. Pour ma part, j'ai constaté que ces lucurs étaient encore présentes à 1 heure 15. Néanmoins, elles étaient moins intenses et semblaient s'éloigner par rapport à leur position initiale. Je n'ai perçu aucun bruit et n'ai ressenti aucun effet ou trouble. J'ai déjà été témoin de ces manifestations à plusieurs reprises dont 2 fois la semaine dernière et au premier de l'an. A chaque fois, il devait être environ 23 heures. Le 26 mai 1990 à 16 heures 10, lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer à y ajouter ou à y retrancher. (A signé au carnet déclarations)

Ces déclarations nous ont paru sincères, de bonne foi et exemptes de toute idée farfelue ou fantaisiste. Les témoins n'ont nullement été effrayés par ce qu'ils ont vu.

En raison de la parfaite honorabilité des témoins de ce phénomène, de leur bonne foi et de la crédibilité à leur accorder, nous avons diligemment une enquête approfondie sur les lieux d'observation.

Nous rendons compte des faits à notre Commandant de Compagnie à

Nous interrogeons verbalement de nombreuses personnes habitant la Commune de , sans obtenir de renseignements complémentaires ni confirmer les déclarations des témoins.

Monsieur le Maire de la Commune est contacté. Il n'a jamais eu connaissance de ce phénomène.

Des recherches sont effectuées dans le bois et aux abords du cimetière. Aucune trace ou indice n'est découvert.

Contact est pris avec le Régiment d'Hélicoptères

. Aucun vol n'a eu lieu pendant la période considérée.

Les Maires des Communes environnantes sont vus. Aucun bal ou manifestation n'a eu lieu au cours de la nuit du 25 au 26 mai 1990

Un croquis du phénomène est effectué de la main de madame L L en présence de son fils qui confirme l'exactitude du dessin. (PIECE N° 658/4)

Nous procédons aux prises de vues photographiques de la fenêtre de chambre du domicile G .

Les vérifications sont élargies aux discothèques situées à l'est de notamment sur - et . Le 5 juin 1990

nous apprenons qu'une discothèque appelée " " à fonctionne le vendredi et samedi de 22 heures à 4 heures. A l'extérieur est installé un système rotatif lumineux composé de 3 projecteurs de 2500 watts chacun qui envoie 3 faisceaux dans le ciel. Ce phénomène peut être observé à plus de 30 kilomètres par temps favorable. L'établissement est tenu par Monsieur T , R , à

Nous contactons les Militaires de la Brigade de Gendarmerie de qui confirment ces renseignements.

Notre opinion est renforcée par le témoignage verbal d'habitants de et qui observent ce phénomène régulièrement par temps clair.

Le 8 juin 1990 à 23 heures, nous avons nous même observé ces lucurs lors d'un service nocturne.

.../...

Le phénomène que nous avons observé correspond exactement à celui constaté par les membres de la famille G

CONCLUSION

De l'enquête effectuée, il ne fait aucun doute que les lueurs observées par les témoins dans la nuit du 25 au 26 mai 1990, proviennent d'un système installé à la discothèque " " à " " et à

Cette ville est implantée à l'est de la Commune de et à une distance de 20 kilomètres à vol d'oiseau.

(Plan de situation PIECE N° 658/5)




le Gendarme I

le MDL/Chef G

90307179

PLAN DE SITUATION

LEGENDE

-  -- Domicile de la famille G au
- B -- Domicile du jeune L , P , au
-  -- Le bois
-  -- Cimetière de la Commune
- → -- Flèches indiquant la direction d'observation du phénomène lumineux par les témoins

90307179

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT DE

COMPAGNIE DE

BRIGADE DE

Dossier photographique

ANALYSE DES FAITSProcédure 658 du 26 Mai 1990 BTObservation d'un phénomène lumineux au cours de la nuit du 25
au 26 mai 1990 à

C L I C H E N° 1

Fenêtre de la chambre de G , R d'où a été observé
le phénomène lumineux à 23 heures 45 le 25 mai 1990.
Cette fenêtre surplombe les habitations environnantes et est
dirigée vers l'est.

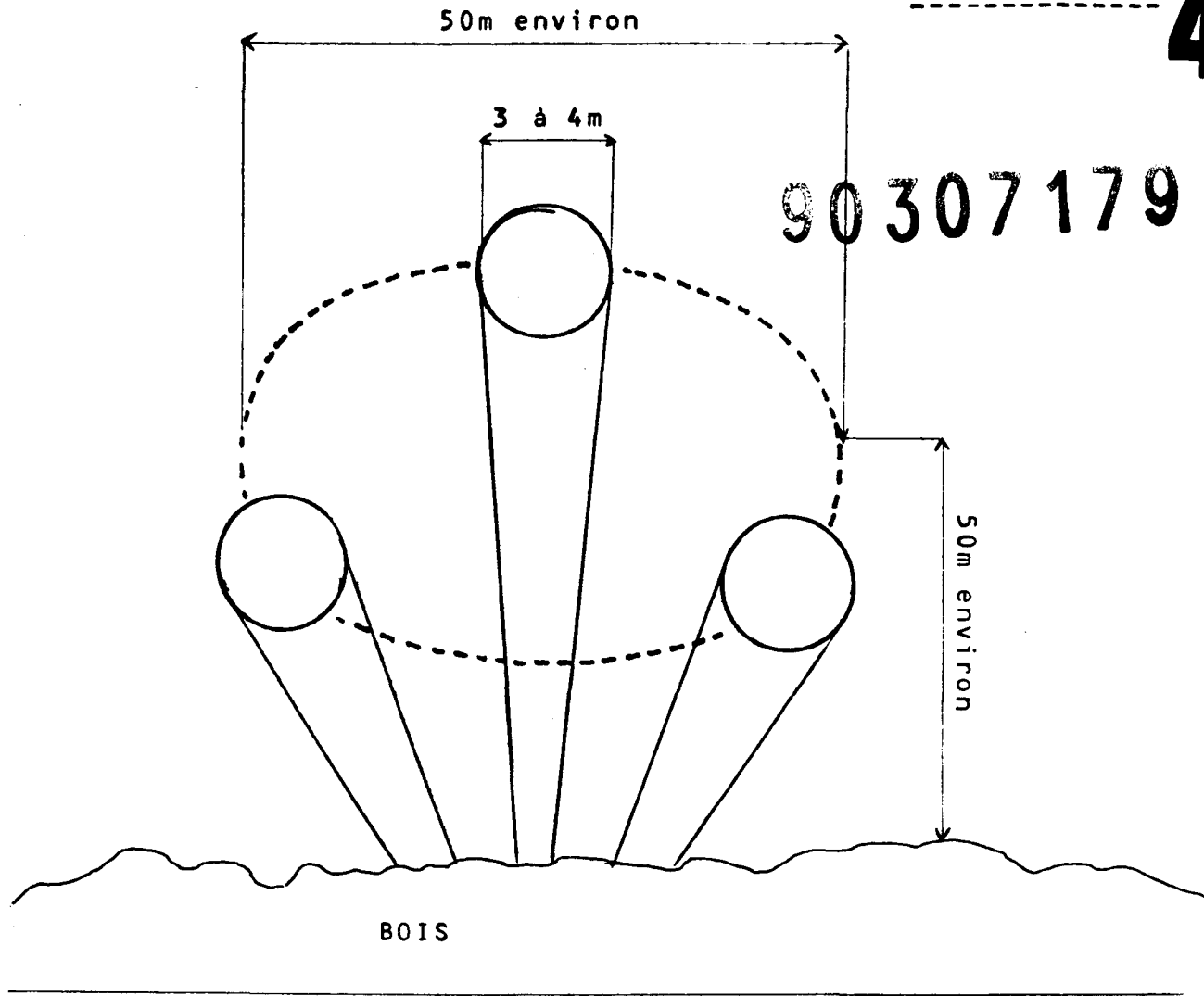


C L I C H E N° 2

Vue générale des habitations environnantes et du bois
Cliché pris de la fenêtre ci-dessus.
Phénomène tel qu'il est apparu aux témoins.



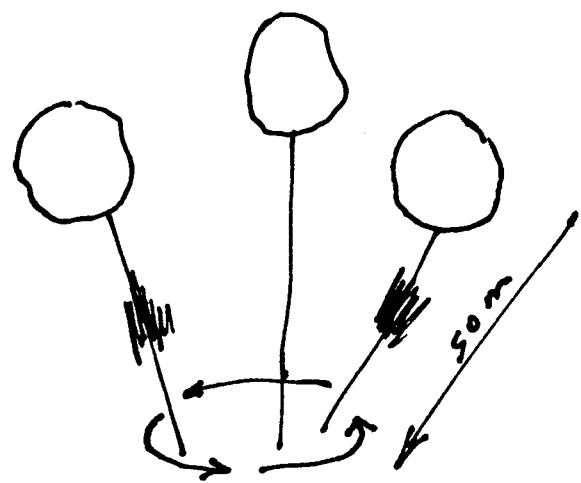
90 307 179



Phénomène lumineux tel qu'il apparait aux témoins
 Les mesures indiquées sont celles estimées par Mr G , R

=====

Croquis fait de la main de Mme L L épouse G



NUMÉRO
D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

DESTINATAIRES

1

Copie Mr le Général Commandant la Région de Gendarmerie

1

Copie Mr le Colonel Commandant la Légion de Gendarmerie

1

saux archives